



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

55 rue de la République

76700 Harfleur

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Monsieur Edouard PHILIPPE**

**Président**

**Communauté Urbaine Le Havre Seine  
Métropole**

**19 rue Georges Braque CS70854**

**76600 Le Havre**

Le Havre, le 4 juin 2024.

***Objet : Agents – cycle de l'eau***

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs semaines, je rencontre des agents de la direction du cycle de l'eau de la Communauté Urbaine qui s'inquiètent de la possible perte de leur statut de la fonction publique territoriale que pourrait entraîner l'application des directives de la Chambre Régionale des Comptes Normandie, telles que consignées dans son rapport d'observations définitives de 2023.

Si, à la lecture de ce rapport, je prends acte que de nouveaux agents recrutés et affectés au service public de l'eau et de l'assainissement doivent l'être sous contrat de droit privé conformément aux règles régissant les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), je note également, s'agissant des agents déjà en poste, que la Chambre demande simplement la régularisation de leur situation administrative par la mise à disposition ou encore le détachement.

Et, sauf erreur de ma part, tout agent transféré dans un SPIC conserve le bénéfice de son statut.

Attaché non seulement au maintien en régie public de la gestion de l'eau et de l'assainissement, mais également au statut public de ses agents, je souhaiterais connaître vos intentions quant à l'application des directives de la CRC et ainsi déterminer ce qui serait susceptible de fragiliser ce service et ses agents.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.

*Bien à vous,*

Jean-Paul LECOQ